

Commission de l'Éducation du  
**PARLEMENT**  
DE LA  
**COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

Session 2015–2016

---

8 MARS 2016

---

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

SÉANCES DU MARDI 8 MARS 2016 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Questions orales (Article 81 du règlement)</b>	<b>3</b>
1.1	Question de Mme Barbara Trachte à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Craintes de la ville d'Arlon pour assurer une offre DASPA suffisante» .....	3
1.2	Question de Mme Laetitia Brogniez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Études secondaires donnant accès aux métiers de la filière du bois» .....	4
1.3	Question de M. Laurent Henquet à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Conseillers en sécurité informatique» .....	4
1.4	Question de Mme Valérie De Bue à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Gaspillage dans les cantines scolaires» .....	5
1.5	Question de Mme Valérie De Bue à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Système P45» .....	6
1.6	Question de Mme Valérie De Bue à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «GrIS Wallonie» .....	7
1.7	Question de M. Jean-Pierre Denis à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Réforme de l'orthographe» .....	7
1.8	Question de M. Jean-Pierre Denis à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Préparation des enseignants face aux théories du complot» .....	8
1.9	Question de Mme Caroline Désir à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Problématique du CE1D pour l'enseignement secondaire en immersion linguistique» .....	9
1.10	Question de M. Jean-Pierre Denis à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Conclusions d'une étude de Brussels Studies» .....	10
1.11	Question de Mme Olga Zrihen à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Coordination entre les SAS et les établissements scolaires» .....	11
1.12	Question de Mme Olga Zrihen à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Utilisation de la plateforme AEF Europe pour les enseignants» .....	12
1.13	Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «État d'avancement des priorités genre dans l'Éducation, en particulier dans le Pacte d'excellence» .....	12
<b>2</b>	<b>Ordre des travaux</b>	<b>14</b>

**Présidence de Mme Latifa Gahouchi, présidente.**

– *L’heure des questions et interpellations commence à 15 h 50.*

**Mme la présidente.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

## 1 Questions orales (Article 81 du règlement)

### 1.1 Question de Mme Barbara Trachte à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l’Éducation, de la Culture et de l’Enfance, intitulée « Craintes de la ville d’Arlon pour assurer une offre DASPA suffisante »

**Mme Barbara Trachte (Ecolo).** – Madame la Ministre, je vous ai interrogée le 2 février dernier à propos de la gestion générale de l’accueil des élèves primo-arrivants dans les classes DASPA (dispositif d’accueil et de scolarisation des primo-arrivants) au vu, notamment, de l’augmentation du flux migratoire prévue par les experts dans les prochains mois. Vous aviez répondu que vous étiez en mesure de gérer la demande actuelle et d’anticiper les besoins futurs, qu’une offre suffisante dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles avoisinant les centres d’accueil pourrait être assurée. Vous aviez par ailleurs déclaré que vous n’aviez, jusqu’alors, pas été informée de difficultés particulières dans le recrutement d’enseignants supplémentaires pour assurer le bon fonctionnement de ces classes, qui nécessitent un encadrement par des enseignants ayant reçu une formation spécifique.

Cependant, à la lecture de la presse du 9 février dernier, il est apparu que les directions des différents pouvoirs organisateurs, tous réseaux confondus, de la ville d’Arlon s’inquiètent des difficultés qu’elles risquent de rencontrer pour assurer l’accueil des quelque 150 élèves primo-arrivants qui devraient arriver dans les prochaines semaines dans les écoles maternelles et primaires de la ville. Pour satisfaire la demande, actuelle et à moyen terme, la ville a demandé l’ouverture de deux nouvelles classes DASPA en primaire, mais une seule a finalement été octroyée. Le 24 février, vous avez décidé d’accorder 120 périodes supplémentaires à quatre écoles de l’enseignement fondamental, notamment à l’école libre fondamentale Notre-Dame d’Arlon. Il semble donc bel et bien qu’un seul DASPA est prévu. De même, les responsables communaux auraient appris que le cadre enseignant ne serait renforcé que par un seul poste, alors qu’ils estiment avoir besoin de quatre fois plus de postes pour pouvoir assurer un encadrement de qualité pour tous les élèves primo-arrivants.

Madame la Ministre, avez-vous connaissance des difficultés signalées par la ville d’Arlon pour assurer une offre suffisante tant en termes de nombre de classes DASPA qu’en termes d’encadrement? Qu’en est-il exactement? La réponse donnée à cette question le 24 février sera-t-elle suffisante? L’ensemble des élèves primo-arrivants présents dans les centres d’accueil qui avoisinent la ville d’Arlon sont-ils actuellement tous intégrés dans des classes DASPA? Qu’avez-vous prévu de mettre en place pour assurer à la ville d’Arlon qu’elle pourra accueillir tous les enfants dans de bonnes conditions?

**Mme Joëlle Milquet,** vice-présidente et ministre de l’Éducation, de la Culture et de l’Enfance. – Comme vous le savez, nous avons créé 18 DASPA depuis le 1<sup>er</sup> septembre et sommes ainsi passés de 64 à 82, soit une augmentation de 30 % ou 500 périodes, ce qui est loin d’être anodin. Le nombre de capital-périodes d’encadrement pour les DASPA existants a, lui, augmenté de 1 520 périodes complémentaires, soit 71 équivalents temps plein supplémentaires dégagés. Nous visons 3 500 élèves supplémentaires et le dispositif a généré, jusqu’à présent, des coûts de plus de 5 millions qui n’étaient pas budgétés. Nous ne restons donc pas inactifs.

Concernant Arlon, il faut savoir que le décret ne permet pas l’ouverture de plus d’un DASPA pour un même centre. Dans un premier temps, le gouvernement n’a pu ouvrir qu’un seul DASPA à Arlon parce qu’il n’y existe qu’un seul centre, ce DASPA étant en outre organisé en interréseaux. Dans un deuxième temps, le gouvernement a, lors de sa réunion du 24 février, octroyé des périodes supplémentaires afin de garantir la scolarisation des enfants présents dans le centre. Comme je l’ai souligné lors de notre réunion du 2 février, nous répondons aux besoins des écoles qui organisent au fur et à mesure un DASPA à la suite de l’ouverture de centres ou de l’augmentation de la capacité des centres existants. Nous évaluons constamment la situation. Nous sommes en contact avec Fedasil pour ce faire. Si, à un moment donné, une adaptation s’avère nécessaire, nous la réaliserons. Nous avons veillé au départ à rester dans les limites fixées par le décret. Ensuite, nous avons petit à petit consenti à des augmentations. Il faudrait penser également au problème des enfants qui doivent fréquenter des écoles plus éloignées du centre où ils résident ou qui quittent le centre et se retrouvent dans des écoles dépourvues de dispositif adapté.

Nous restons constamment attentifs, je le répète, à l’évolution de la situation pour voir dans quelle mesure il ne faudrait pas prendre des dispositions particulières pour répondre aux besoins de certaines écoles qui verraient leur nombre de jeunes réfugiés politiques augmenter sensiblement, mais ne se trouveraient pas dans le cadre des DASPA. Peut-être faudrait-il leur accorder du capital-périodes supplémentaire. En attendant,

nous répondons à toutes les demandes dès qu'elles sont formulées.

Arlon travaille beaucoup en interréseaux, ce qui pose parfois des difficultés pour les locaux, par exemple. Tout semble cependant bien se passer là-bas.

**Mme Barbara Trachte (Ecolo).** – Je note que le cadre ne prévoit pas plus d'un DASPA par centre, mais que vous vous adaptez aux demandes et à l'afflux de réfugiés. Je pense que la situation d'Arlon est tout à fait spécifique, puisque l'afflux de demandeurs d'asile y est vraiment massif. J'imagine que, s'il s'avérait nécessaire d'ouvrir un nouveau DASPA, nous nous adapterions nous aussi à cette réalité. J'ai bien entendu votre remarque concernant les difficultés d'autres écoles des villages avoisinants. Je ne peux que vous encourager à poursuivre sur la voie empruntée.

## **1.2 Question de Mme Laetitia Brogniez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Études secondaires donnant accès aux métiers de la filière du bois»**

**Mme Laetitia Brogniez (MR).** – À l'occasion d'auditions organisées en commission de l'Agriculture du Parlement wallon et consacrées à la filière du bois, plusieurs intervenants ont mis l'accent sur la formation et l'enseignement donnant accès aux différents métiers du bois. Le secteur du bois est un secteur économique important et une source d'emplois le plus souvent locaux. Toutefois, les professionnels, les patrons d'entreprise, en particulier, dans la seconde transformation, déplorent des difficultés à trouver des ouvriers, mais aussi des personnes dotées d'un niveau de qualification plus élevé.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur les métiers du bois actuellement enseignés dans l'enseignement professionnel et technique? Comment répondre aux besoins de ce secteur qui a pourtant travaillé pendant cinq ans avec le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) et regrette que les écoles n'aient pas repris le fruit de ce travail pour adapter l'offre d'enseignement? Des évolutions sont-elles prévues?

Je sais qu'une réforme en profondeur de l'enseignement qualifiant est en cours, notamment pour ce qui concerne l'offre de formation. Des discussions qui ont eu lieu avec, entre autres, les présidents des Instances de pilotage interréseaux de l'enseignement qualifiant (IPIEQ), ressort-il une volonté de créer de nouvelles options dans la filière bois?

**Mme Joëlle Milquet,** vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je rappellerai d'abord que la création

d'un profil de métier et d'un profil de formation relève des compétences du SFMQ. C'est sur la base des propositions des représentations des secteurs professionnels de la Chambre Enseignement-Formation, des services publics de l'Emploi et des recommandations des ministres ayant pour compétences l'Enseignement et l'Emploi que la Chambre des métiers aborde la reconnaissance d'un nouveau métier et son actualisation. Ce sont des processus complexes, bien trop complexes d'ailleurs, raison pour laquelle nous souhaitons les modifier et les simplifier largement, dans le cadre de la réforme du qualifiant dont nous parlons.

Nous avons conclu une convention avec le secteur du bois dont je souligne qu'il est hyperactif et particulièrement constructif dans les travaux du SFMQ. La grappe des métiers est quasi complète et plusieurs nouveaux profils de formation sont d'ores et déjà rédigés. Les profils de certification ne devraient plus tarder et la première phase des travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence est terminée. D'ici à la fin de l'année scolaire 2016, les grandes orientations qui termineront les réformes fondamentales de l'enseignement seront connues. Nous pourrions alors mettre en œuvre un nombre important de profils de certification qui auront été peaufinés entre-temps.

**Mme Laetitia Brogniez (MR).** – J'entends que la matière est discutée. Quand les mesures seront-elles d'application, Madame la Ministre?

**Mme Joëlle Milquet,** vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Bientôt. Nous avons conclu une convention avec le secteur du bois, précisément pour augmenter le nombre de stages. Les secteurs du bois et de la construction sont très actifs.

## **1.3 Question de M. Laurent Henquet à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Conseillers en sécurité informatique»**

**M. Laurent Henquet (MR).** – À la suite de la signature d'un protocole d'échange de données entre les Communautés flamande et francophone dans le cadre du contrôle de l'obligation scolaire, la circulaire 5527 du 14 décembre 2015, détaillant les nouvelles modalités, a été envoyée aux écoles. L'ensemble des écoles fondamentales et secondaires de la Communauté française, tous réseaux et tous types confondus, devront transmettre leurs données à l'administration via la base centrale SIEL (Signalétique élèves) pour le 30 septembre 2016. Certaines conditions doivent être impérativement remplies pour accéder à cette dernière. L'école doit ainsi respecter une réelle confidentialité, synonyme de politique de sécurité stricte. Celle-ci se voit personnifiée par la désignation, par le pouvoir organisateur, d'un conseiller en

sécurité de l'information. Trouver la personne adéquate n'est toutefois pas chose aisée. En effet, ce conseiller devra disposer de compétences pointues dans le domaine informatique, mais ne pourra pas gérer le centre cybermédias de son établissement, afin de ne pas être juge et partie par rapport à l'environnement informatique de l'école.

Madame la Ministre, à quels critères de compétences le conseiller doit-il satisfaire exactement? Si la mission est détaillée dans la circulaire, les connaissances requises semblent vagues. Il est question tantôt d'autoapprentissage, tantôt de formations spécifiques. Celles-ci seront-elles organisées avant le 30 septembre 2016? Cette date est en effet relativement proche.

Êtes-vous prête à dégager des NTTP supplémentaires pour permettre l'engagement d'un conseiller en sécurité informatique? Sinon, comment estimez-vous possible pour chaque pouvoir organisateur de trouver, au sein de son propre établissement, un expert en informatique qui soit prêt à s'engager bénévolement avec compétence et efficacité, étant entendu qu'il faudra en trouver un autre chargé, lui, de gérer le centre cybermédias?

**Mme Joëlle Milquet**, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – La délibération, relative à SIEL, de la Commission de la protection de la vie privée rappelle l'obligation pour toute institution ayant accès à des données du Registre national et traitant celles-ci, de désigner un conseiller en sécurité de l'information. Cette obligation vaut pour la Direction générale de l'Enseignement obligatoire (DGEO) et les établissements scolaires qui sont amenés à utiliser SIEL, puisqu'il s'y trouve des données relatives à la vie privée.

Le conseiller doit pouvoir apprécier en toute indépendance la sécurité de l'information. C'est un rôle qui vise à mettre en œuvre la politique de sécurité de l'institution avec le soutien de son responsable. Il peut le faire en proposant des mesures de sécurité. Il suit et conseille les différentes personnes qui traitent les données à sécuriser et celles qui participent à la mise en œuvre de la sécurité. La Commission considère que le profil des compétences et la charge de travail du conseiller en sécurité informatique doivent être proportionnels à la taille et aux moyens de l'institution. Elle attend surtout que, dans les établissements scolaires, la sécurité mise en œuvre garantisse une gestion en bon père de famille des données à caractère personnel traitées.

Relativement aux propositions de désignation de conseillers en sécurité informatique effectuées jusqu'à présent dans les établissements scolaires, les seuls cas de blocage connus par la Commission de la protection de la vie privée concernaient un conflit d'intérêts entre le rôle du conseiller en sécurité informatique et d'autres tâches réalisées par la personne désignée. Il ne doit donc pas nécessairement s'agir d'un expert en informatique.

La Commission a accepté par exemple des profils de personnes qui ne l'étaient pas. De plus, une même personne peut être désignée par plusieurs établissements scolaires et/ou pouvoirs organisateurs. Beaucoup de mutualisations ont déjà lieu. Dans certains cas particuliers, durant une période transitoire destinée à permettre au pouvoir organisateur de trouver son propre agent, les chargés de mission de l'administration peuvent assumer ce rôle de conseiller en sécurité de l'information, pour ne pas freiner l'implémentation du programme SIEL et toutes ses conséquences d'aide et de simplification administrative.

Il faut aussi noter qu'un certain nombre de pouvoirs organisateurs sont aussi des administrations communales qui ont, elles, déjà à ce titre, un conseiller en informatique.

**M. Laurent Henquet (MR)**. – Vous dites que les pouvoirs organisateurs peuvent s'associer afin de mutualiser la charge, mais vous n'avez pas indiqué si la Fédération Wallonie-Bruxelles octroiera des moyens supplémentaires aux écoles auxquelles est confiée une fonction supplémentaire.

**Mme Joëlle Milquet**, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Il en va de même pour les conseillers en prévention. Dès que la marge budgétaire le permettra, nous allouons des moyens supplémentaires, mais ce n'est pas le cas pour le moment. Les conseillers en prévention représentent un coût de 7 millions et nous venons déjà de dépenser plus de 5 millions pour les DASPA.

Le conseiller en prévention a certainement un rôle à jouer dans la sécurisation des établissements et pas seulement pour répondre à la menace actuelle. La culture de la sécurité n'est pas suffisante dans nos écoles. Nous devons donc prendre des mesures, mais j'attends de voir de quels budgets je pourrai disposer. L'heure n'est malheureusement pas au refinancement de l'enseignement.

**M. Laurent Henquet (MR)**. – Je me doute bien que ce n'est pas évident.

**Mme Joëlle Milquet**, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Si je dois vraiment faire un choix, je privilégierai la prévention plutôt que l'informatique.

**M. Laurent Henquet (MR)**. – J'ai l'impression que l'on complexifie sans cesse la situation et les directeurs se plaignent de devoir mener des actions sans moyens financiers. C'est déjà le cas pour les conseillers en prévention et pour les gestionnaires des centres cybermédias et on ajoute encore les conseillers en sécurité informatique. Je sais que vous faites ce que vous pouvez, mais pensez aussi aux écoles qui doivent se débrouiller pour trouver les moyens.

#### 1.4 Question de Mme Valérie De Bue à

**Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Gaspillage dans les cantines scolaires»**

**Mme Valérie De Bue (MR).** – Madame la Ministre, j'aimerais vous interroger sur le gaspillage dans nos cantines scolaires. Selon l'émission *Sept à huit*, cent cinquante mille tonnes de produits alimentaires sont gaspillées dans les cantines scolaires françaises. Cela signifie que 30 à 40 % des aliments qui y sont traités finissent à la poubelle.

Chez nous, il semblerait que six kilos de nourriture par an et par élève subissent le même sort. Auriez-vous pour la Fédération Wallonie Bruxelles des données fiables à ce sujet? Je sais qu'à la suite des interpellations, vous avez pris plusieurs initiatives pour lutter contre ce gaspillage. Je pense au cahier des charges proposé aux cantines scolaires ou à la création d'actions de sensibilisation et d'échange de bonnes pratiques. Vous avez aussi lancé un appel à projets pour rendre les écoles réceptives à cette problématique. Quel est l'impact de ces projets? Comment mieux lutter contre le gaspillage alimentaire dans les écoles?

**Mme Joëlle Milquet,** vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – J'ai déjà répondu de nombreuses fois à ces questions. Je n'ai pas de statistiques certifiées portant sur le gaspillage de nourriture dans les cantines scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles. Néanmoins, grâce aux informations recueillies, nous pouvons estimer qu'il est d'environ six kilos par an et par élève.

Pour remédier au gaspillage, il convient de mettre en place des stratégies qui doivent éduquer à mieux manger, de manière adaptée et sans surplus. Plusieurs projets sont menés dans les écoles qui souhaitent revoir le mode de fonctionnement de leur cantine scolaire et les pratiques alimentaires qui y sont liées. L'intégration des produits locaux et de saison, la découverte des saveurs ou les rencontres écocitoyennes sur des thèmes tels que la lutte contre le gaspillage alimentaire sont autant d'initiatives qui travaillent en profondeur la thématique de l'alimentation.

En ce qui concerne la gestion proprement dite des déchets, je fais de nouveau référence au cahier des charges et plus précisément à son point sur la gestion des déchets: «Les déchets organiques seront compostés ou biométhanisés. Pour la gestion opérationnelle, la meilleure solution sera trouvée en fonction de contraintes de l'AFSCA.» Nous avons d'ailleurs en ce moment de nombreuses rencontres avec l'Agence fédérale de la sécurité de la chaîne alimentaire.

Nous constatons une évolution des pratiques et des habitudes alimentaires dans les écoles porteuses de projets semblables et qui appliquent ce

cahier des charges. Les élèves deviennent en effet de véritables acteurs du changement. Cela m'indique l'importance, avec des opérateurs, de conscientiser et d'élaborer un plan d'action certes guidé par la réflexion, mais avant tout orienté sur l'action.

Nous avons décidé de travailler avec les Régions, désormais compétentes pour la Santé, aux plans de prévention. Certains portent sur l'alimentation. Nous allons donc avoir deux plans, le premier liant la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie et le second liant notre institution et la Région de Bruxelles-Capitale.

**Mme Valérie De Bue (MR).** – Il est vrai que ce problème ne peut être résolu qu'à long terme. Il nécessite plus que deux ou trois mesures. Sa solution passe par l'éducation, comme vous l'avez dit.

J'étais surprise que toutes les initiatives prises par les écoles l'ont été sur une base volontaire. Je me demandais s'il ne fallait pas être plus contraignants pour inciter les écoles à être sensibles à ce gaspillage qui présente un coût sociétal important.

**1.5 Question de Mme Valérie De Bue à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Système P45»**

**Mme Valérie De Bue (MR).** – Dans les établissements scolaires, les grilles horaires s'organisent, en règle générale, par périodes de 50 minutes. Or, depuis juillet 2013, ils peuvent découper leur horaire, totalement ou partiellement, en périodes de 45 minutes regroupées en plages de 90 minutes. Les cinq minutes récupérées par heure de cours doivent être regroupées hebdomadairement en plages horaires consacrées à des activités pédagogiques différenciées de remédiation, de dépassement ou de développement personnel.

Près de trois ans après son entrée en vigueur, ce système de périodes a-t-il fait l'objet d'une évaluation? Sait-on combien d'établissements l'ont adopté? A-t-il eu un impact sur l'enseignement et la réussite des élèves? À quoi sont réellement affectées les cinq minutes récupérées par heure de cours? Le système a-t-il été évalué lors de l'élaboration du Pacte pour un enseignement d'excellence, élaboration qui arrivera à son terme dans quelques semaines?

**Mme Joëlle Milquet,** vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Depuis l'année scolaire 2013-2014, les écoles qui le souhaitent peuvent organiser des périodes de cours de 45 minutes idéalement jointes pour former une session de 90 minutes. En 2014, neuf établissements ont fait part de leur intérêt pour ce système P45 et cinq l'ont finalement adopté. Son évaluation est prévue à la fin du

projet pilote, c'est-à-dire en 2017.

Dans notre réseau, c'est l'Institut technique de Morlanwelz, qui s'est inspiré du Collège Pie 10 de Châtelineau, qui a été le pionnier. En 2009, il a adopté cette organisation dans le cadre d'un projet pilote. Si, lors de sa mise en œuvre, les réticences n'ont pas manqué, l'équipe éducative est désormais unanime quant à son succès. C'est ce qu'indique le directeur. Les périodes dégagées en globalisant les 50 minutes récupérées sont prioritairement consacrées à de la remédiation. Elles permettent également d'impliquer les élèves et les enseignants dans des projets pédagogiques, des activités socioculturelles et sportives. L'objectif est donc d'optimiser les performances pédagogiques, de renforcer l'écoute et de valoriser le respect de chacun sans modifier le volume de prestation des élèves et de l'équipe éducative.

Les quelques témoignages d'élèves et d'enseignants sont éloquentes: «Le P45 nous a permis de parler avec les professeurs d'autre chose que des cours», «C'est chouette de voir les profs autrement que des personnes qui nous jugent tout le temps», «Nous avons l'occasion de sortir de l'école et de faire des activités qu'on n'aurait pas pu faire autrement» et «Le projet 45 nous a permis d'avoir une certaine complicité avec les élèves, ce qui améliore fortement l'ambiance dans les classes, et j'espère que ça aura des répercussions positives sur les résultats scolaires».

L'école de Châtelineau a reçu des échos très positifs concernant l'encadrement différencié. Le directeur indique que toute l'équipe est partante pour un nouveau bail de cinq ans. Je juge ce dispositif intéressant, notamment pour la remédiation. Ce point est abordé dans le Pacte pour un enseignement d'excellence.

Si vous le souhaitez, je peux vous remettre la liste des écoles participantes.

**Mme Valérie De Bue (MR).** – Je vous remercie pour ces premiers éléments d'analyse. Nous attendrons une évaluation plus aboutie en 2017.

**1.6 Question de Mme Valérie De Bue à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «GrIS Wallonie»**

**Mme Valérie De Bue (MR).** – Le GrIS Wallonie est un groupe d'intervenants bénévoles qui, depuis trois ans, va à la rencontre des jeunes dans les écoles pour les sensibiliser à la question de l'homosexualité en vue, notamment, de prévenir le harcèlement et de modifier les stéréotypes sur les minorités sexuelles. Le GrIS intervient principalement dans les écoles secondaires, mais aussi dans des maisons de jeunes ou des hautes écoles. L'initiative connaît un certain succès auprès des

jeunes et des enseignants puisque l'association rencontre chaque année plus de 1 300 jeunes. Le GrIS est présent dans les provinces de Liège et de Namur et a lancé de nouvelles formations de bénévoles pour intervenir dans le Hainaut.

Madame la Ministre, connaissez-vous cette organisation? Ces animations ont-elles eu un impact sur les problèmes de harcèlement dans les écoles ayant organisé une animation du GrIS Wallonie? Envisage-t-on de soutenir l'association afin d'élargir le concept et de pouvoir toucher l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Existe-t-il un partenariat avec les centres psychomédico-sociaux afin de poursuivre le travail réalisé par l'ASBL?

**Mme Joëlle Milquet**, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Le GrIS Wallonie est un groupe de bénévoles gays, lesbiennes et bisexuel(le)s, qui intervient dans les écoles pour tenter de démystifier l'homosexualité auprès des jeunes. Il contribue ainsi à lutter contre les stéréotypes. L'ASBL Arc-en-Ciel Wallonie a en effet sollicité une subvention de 3 000 euros que nous lui avons accordée. Par ailleurs, le groupe reçoit également un soutien des cabinets de MM. Marcourt et Demotte.

Des collaborations entre cette ASBL et les centres PMS sont bien prévues, mais la décision de travailler avec le GrIS relève de l'autonomie des établissements. Par ailleurs, la plateforme enseignement.be présente, dans sa partie consacrée à la lutte contre les stéréotypes, toute une série d'outils pour agir dans le domaine.

**1.7 Question de M. Jean-Pierre Denis à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Réforme de l'orthographe»**

**M. Jean-Pierre Denis (PS).** – Madame la Ministre, voici quelques semaines, la presse s'est fait l'écho d'une réforme orthographique décidée par votre *alter ego* d'Outre-Quévrain, Najat Valaud-Belkacem. Elle en a fait un véritable cheval de bataille. Dès la rentrée 2016, les éditeurs français commercialiseront donc des manuels scolaires destinés aux classes primaires et aux trois premières années du secondaire avec une référence explicite à l'orthographe rectifiée. Cette initiative, si elle n'est pas neuve, fait bondir en France les défenseurs de la langue française qui dénoncent un nivellement par le bas. Pour les défenseurs de la réforme orthographique, au contraire, cette simplification maintiendrait ou renforcerait le rayonnement du français à travers le monde. Dans ce débat, la Communauté française n'est pas restée au balcon. Elle défend la nouvelle orthographe depuis 1998, avec une piqûre de rappel en 2008.

Madame la Ministre, estimez-vous l'orthographe française trop compliquée? Êtes-

vous partisane ou adversaire d'une simplification de celle-ci? Pourriez-vous nous présenter votre position à ce sujet? Cette préoccupation presque trentenaire de la Communauté française est explicitement mentionnée dans le Pacte d'excellence que vous pilotez. Quelle forme concrète souhaitez-vous donner à cette réforme?

**Mme Joëlle Milquet**, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Comme vous le rappelez, plusieurs ministres de l'Éducation qui m'ont précédée ont pris des positions très claires en ce qui concerne l'application de la réforme orthographique qui date de 1990. Les enseignants de la Fédération ont ainsi été invités, dès 1998, à recourir aux graphies modernisées et, en 2008, ils ont été priés de les utiliser en priorité. Depuis lors, comme l'attestent différentes études universitaires, ces graphies se sont répandues lentement mais sûrement – notamment l'abandon de l'accent circonflexe sur le «u» – dans les référentiels, les programmes, les manuels et les revues pédagogiques publiés non seulement en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi en France, en Suisse et au Québec. Un nombre croissant d'enseignants les appliquent et les enseignent.

Le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles l'utilise pour ses publications. À titre personnel, je dois dire que j'ai des difficultés à faire de même. La généralisation de cette réforme est indispensable mais, pour l'instant, on laisse la liberté aux acteurs et chacun fait un peu ce qu'il souhaite. La réforme n'a donc pas été abandonnée mais les pratiques en Belgique, en France ou au Québec diffèrent largement d'une personne à l'autre et, globalement, l'orthographe ancienne reste dominante.

Nous avons d'autres urgences à traiter. Il serait en revanche judicieux d'accorder une plus grande place à l'apprentissage de l'orthographe dans les référentiels, ce à quoi le groupe thématique «Français» réfléchit actuellement.

**M. Jean-Pierre Denis (PS)**. – Je comprends votre position. Lorsque je travaillais dans l'enseignement, j'ai eu moi aussi l'occasion de constater que l'orthographe était souvent un problème. Celui-ci a des origines diverses. Certains disent que les apprentissages de base, soit la lecture, l'écriture et le calcul, pâtissent de l'enrichissement des programmes. On tente aujourd'hui de renforcer ces apprentissages de base mais cela doit se faire dans les petites classes car, dans les classes supérieures, de nombreuses autres matières doivent être enseignées pour répondre à la complexité croissante de notre société.

Aujourd'hui, malgré l'estompement de la norme observé en général, on juge encore facilement une personne à la qualité de son orthographe. Quant à l'évolution que connaîtra l'orthographe et au succès qu'auront, par exemple, des graphies comme nénufar ou ongon, c'est l'usage qui les

déterminera. Jusqu'à présent, fort peu de personnes publient des textes appliquant cette orthographe. Si, dans quelques années, les choses changent, cela ne m'empêchera pas de dormir.

### 1.8 Question de M. Jean-Pierre Denis à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Préparation des enseignants face aux théories du complot»

**M. Jean-Pierre Denis (PS)**. – Aujourd'hui, la méfiance de l'opinion publique à l'égard des politiques et des médias est croissante. Beaucoup de personnes adhèrent de plus en plus à la théorie du complot. On la trouve notamment sur les réseaux sociaux et elle reçoit un écho favorable auprès des jeunes. À tel point que certains enseignants sont parfois désemparés et manquent de moyens pour faire face à ce problème. Balayer ce phénomène d'un revers de la main n'est pas véritablement la réponse attendue par les jeunes qui s'interrogent. C'est la raison qui a amené le gouvernement français à lancer un plan de lutte contre la théorie du complot.

Madame la Ministre, avez-vous eu des échos d'enseignants en Fédération Wallonie-Bruxelles qui seraient confrontés à cette situation? Quels outils ont-ils à leur disposition pour lutter contre cette tendance? Une réflexion sur un éventuel plan de lutte est-elle en cours dans votre cabinet?

Cette thématique des théories du complot renvoie à l'esprit critique. Internet est un bel outil mais il permet aux discours racistes d'être plus facilement et plus insidieusement diffusés, en jonglant avec les mensonges et les simplifications. Les cours formant l'esprit critique des élèves ne doivent-ils pas être revus? Ne doivent-ils pas évoluer ou être améliorés? Les sites d'informations parodiques tels que *Le Gorafi* ou *Nordpresse* prouvent que beaucoup de personnes croient aux fausses informations sans en vérifier l'origine. Il suffit de voir ce qui est lancé n'importe comment sur Facebook et les gens y adhèrent sans le moindre esprit critique.

**Mme Joëlle Milquet**, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – On n'a pas encore élaboré un référentiel des cours anti-«théorie du complot», mais différentes disciplines peuvent aborder ce sujet, notamment en histoire ou dans d'autres cours et sûrement dans les futurs cours de citoyenneté. Lorsqu'on examine les référentiels, on comprend tout l'intérêt de ce cours, tant en primaire que dans le secondaire. Il vise à développer l'esprit critique de l'élève et son argumentation, à organiser son accès au savoir, à décoder et contredire des informations, etc. C'est d'ailleurs ce qui a largement été fait depuis les attentats de Paris et les départs de jeunes vers la Syrie. Il faut pouvoir



décoder la théorie du complot. Cela se faisait déjà avant mais on y consacre davantage de temps depuis les attentats de novembre 2015. Ces éléments sont très importants, notamment pour la sensibilisation à la prévention du radicalisme. Cela fait partie de tout le travail de citoyenneté mais, je le répète, les enseignants peuvent également l'aborder dans d'autres cours.

**M. Jean-Pierre Denis (PS).** – Je pense comme vous que ces questions doivent être abordées dans une perspective interdisciplinaire. Toutefois, sur le fond, certains enseignants sont parfois dépourvus au moment de vérifier l'information. Des publications ont d'ailleurs été consacrées à ce problème. Je me demande donc s'il n'est pas possible, avec l'aide d'associations subventionnées par notre Fédération, de produire des documents qui pourraient être transmis aux enseignants, de manière à démonter, à l'aide d'exemples précis et concrets, cette théorie du complot.

**Mme Joëlle Milquet**, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Voici plus d'un an, nous avons envoyé, par le biais du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM), une série de documents consacrés à cette problématique et comprenant des outils permettant de démonter les théories du complot. Nous avons également organisé des groupes de parole sur ce thème.

**1.9 Question de Mme Caroline Désir à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Problématique du CE1D pour l'enseignement secondaire en immersion linguistique»**

**Mme Caroline Désir (PS).** – L'objectif global des évaluations externes est bien entendu de cerner la maîtrise de différentes compétences devant être acquises par les élèves au fur et à mesure de leur progression dans l'enseignement. Différents référentiels de compétences ont été créés en Fédération Wallonie-Bruxelles afin de fixer les objectifs à atteindre par les élèves, tant du primaire que du secondaire. Les évaluations externes servent à mesurer, de la même manière pour tous les élèves et sans faire intervenir la subjectivité du professeur – par exemple dans la formulation des questions –, à quel point les compétences visées sont maîtrisées ou en voie de l'être.

Si l'on se réfère à l'objectif global visé par les évaluations externes, on se rend très vite compte que tous les élèves ne seront pas égaux face à cette épreuve et ne partiront pas avec les mêmes chances en juin: les élèves en immersion linguistique devront passer leur examen de sciences en français alors qu'ils auront suivi ce cours durant deux années en néerlandais ou en

anglais, selon la région. Faire passer cet examen en français, c'est en partie aller à l'encontre des principes de l'immersion.

Pour rappel, l'immersion linguistique est une approche alternative à l'apprentissage traditionnel des langues étrangères. Elle consiste en une procédure pédagogique visant à favoriser l'apprentissage d'une langue en assurant une partie des cours de la grille horaire dans cette langue. Autrement dit, on apprend la langue en apprenant dans cette langue. C'est bien ce que précise la circulaire 4112 relatif à l'organisation d'un apprentissage en immersion. Cet apprentissage poursuit donc la maîtrise de compétences liées à la communication orale et écrite dans la langue de l'immersion, mais également la maîtrise des compétences et savoirs relatifs aux différentes disciplines enseignées dans cette langue.

Madame la Ministre, où en est la réflexion à ce sujet? Votre administration a-t-elle, comme annoncé, évalué l'impact budgétaire que susciterait la traduction de certaines évaluations dans différentes langues? Cette évaluation a pour but de jauger les connaissances et compétences des enfants sur des critères identiques. Or, dans ce cas précis, le CE1D ne donne pas les mêmes chances à tous les enfants. Cela est-il normal? En effet, ici, il ne s'agit pas de connaissances ou de compétences non atteintes, mais bien de la maîtrise d'un vocabulaire souvent spécifique employé dans la matière visée, les sciences. Dès lors, dans l'attente de se voir proposer certaines évaluations externes dans la langue d'immersion, serait-il possible que les enfants en immersion linguistique puissent bénéficier d'un dictionnaire lors de cette épreuve?

Nous avons eu vent que de nouvelles matières seraient prochainement visées lors de la passation du CE1D, telles que l'histoire et géographie. Là aussi, certains enfants en immersion linguistique risquent de se trouver face à la même problématique. De plus, selon les différents réseaux, ce cours n'est pas organisé de la même manière. Dans le réseau libre, par exemple, est dispensé un cours d'étude du milieu qui se rapproche d'un cours de géographie. Par contre aucun cours d'histoire n'est visé. Pouvez-vous m'éclairer sur le sujet?

**Mme Joëlle Milquet**, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Les épreuves externes CEB et CE1D portent sur la maîtrise de compétences attendues à l'issue de la troisième étape de l'enseignement obligatoire. Le CESS porte sur les compétences et savoirs attendus à l'issue des humanités générales et technologiques ou professionnelles et techniques et vise donc également à préciser les seuils de compétence.

Qui pourra garantir l'égalité du niveau de difficulté des épreuves? Est-ce l'expert en didactique de la matière concernée qui ne maîtrise pas

forcément les nuances dans les trois langues ou le traducteur qui ne connaît pas les référentiels sur lesquels s'appuient les épreuves? La distribution d'un grand nombre d'épreuves différentes dans les établissements scolaires pose également problème au point de vue logistique.

Vu la complexité du dispositif, une réflexion devra être menée avant que nous puissions aborder la question budgétaire. Dans l'attente d'une décision, la mise à disposition d'un dictionnaire a déjà été envisagée mais n'apparaît pas comme une solution satisfaisante, notamment pour les enseignants interrogés, car des dictionnaires de traduction ne font que ralentir l'élève sans lui fournir l'aide adéquate.

On n'a pas encore envisagé de partenariat en la matière. Je confirme que la Commission de pilotage a proposé qu'une épreuve externe certificative supplémentaire porte, à titre expérimental, sur la formation historique et géographique et que j'ai marqué mon accord à ce sujet.

L'évaluation externe non certificative d'octobre 2015 qui avait notamment pour but d'examiner la faisabilité de ce projet s'est bien déroulée. J'ai déjà répondu à M. Mouyard sur ce point.

**Mme Caroline Désir (PS).** – Je note que de nombreux parents et élèves s'inquiètent à propos de l'examen à venir, comme le CE1D. En effet, il est très difficile, après un cursus de deux ans de sciences en néerlandais, d'être interrogé en juin en français. L'épreuve est difficile pour les élèves, d'autant que ces examens sont certificatifs. C'est ainsi que certaines écoles envisagent de faire passer deux examens, le premier en français et l'autre en néerlandais.

Cela ne concerne pas la majorité des élèves, mais leur nombre croît avec le succès de l'immersion linguistique et il faudra en tenir compte, cette politique étant encouragée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans ce cas, deux logiques s'opposent.

**Mme Joëlle Milquet,** vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je suis d'accord avec vous et nous avons demandé d'examiner le problème. Le même problème existe pour le CEB, ce qui est absurde et cela fait partie des changements que nous voulons instaurer.

**Mme Caroline Désir (PS).** – Avez-vous reçu des plaintes à ce sujet?

**Mme Joëlle Milquet,** vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Beaucoup de personnes se plaignent que les examens du CEB pour les matières enseignées dans la langue d'immersion aient lieu en français, ce qui n'a pas de sens.

#### 1.10 Question de M. Jean-Pierre Denis à

**Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Conclusions d'une étude de Brussels Studies»**

**M. Jean-Pierre Denis (PS).** – Brussels Studies vient de publier une étude intitulée *La formation qualifiante: une transition vers l'emploi pour les jeunes chercheurs d'emploi bruxellois peu scolarisés?*. Les conclusions de cette étude soulignent les effets bénéfiques de la formation en alternance, notamment l'amélioration très significative des chances d'insertion des participants sur le marché de l'emploi. Cependant, les auteurs de cette étude ont également constaté que l'impact en termes de «seconde chance» qui pourrait en résulter est atténué par les pratiques de recrutement des employeurs. Outre la réussite de la formation, ces derniers prennent également en compte d'autres facteurs tels que le parcours scolaire ou la durée du chômage du jeune formé. Ainsi, la formation professionnelle n'est pas une garantie dans l'accès à l'emploi, même si elle apporte de nouvelles compétences.

Les employeurs, profitant de l'abondance des demandeurs d'emploi, choisissent donc très souvent des jeunes parmi les moins précarisés. D'où la conclusion des auteurs: «Pour lutter contre le chômage à Bruxelles, il est aussi et surtout nécessaire d'assurer un développement économique générant suffisamment d'emplois susceptibles d'être occupés par les Bruxellois. Ce n'est qu'à cette condition que la formation professionnelle sera pleinement efficace, individuellement, mais aussi collectivement.»

Madame la Ministre, la source première du chômage chez les jeunes, même s'ils suivent avec fruit la formation en alternance, reste le parcours scolaire de base, c'est-à-dire la réussite du CEB et du CESS. Je soutiens totalement votre politique en matière de formation en alternance, mais ne pourrait-on pas, en collaboration étroite avec vos homologues régionaux chargés de l'emploi et de l'économie, favoriser des politiques visant à l'engagement de jeunes ayant un bagage scolaire plus faible que leurs égaux ayant eu plus de facilités durant leur scolarité?

**Mme Joëlle Milquet,** vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je suis convaincue que la mise en place des politiques régionales visant à lutter contre les discriminations et à renforcer les investissements en la matière sont des mesures complémentaires. Les Communautés et les Régions doivent travailler en synergie pour améliorer la qualité des formations et l'efficacité de la prise en charge du jeune. Les études menées par les secteurs professionnels montrent clairement que de nombreux jeunes diplômés sont perdus pour le secteur soit parce qu'ils se découragent face à des

réalités du monde du travail qu'ils n'avaient pas appréhendées, soit parce qu'ils n'ont pas été accompagnés à temps.

Nous n'avons pas attendu ces études pour prendre diverses mesures. Quelques initiatives sont menées en commun avec nos collègues de la Région de Bruxelles-Capitale. Je citerai notamment la mobilisation du Fonds FSE destiné à développer, en collaboration avec les opérateurs de formation, les dispositifs d'accrochage des jeunes – quelque cinq millions d'euros sont prévus à cet effet –, des investissements de moyens portant dans l'alternance et la mise en place d'une équipe dont la mission est de sensibiliser les patrons d'entreprise au rôle formatif qu'ils peuvent jouer dans le parcours du jeune – 1 000 places de stages supplémentaires doivent être trouvées d'ici à 2020 – et la mise en place d'un projet pilote avec la Confédération de la construction de Bruxelles-Capitale qui rapproche les établissements scolaires et le patronat dans la mise au point d'une réelle immersion en entreprise. Les résultats sont excellents.

De nouvelles mesures sont évidemment à l'étude comme la facilitation de passerelles entre les différents opérateurs de formation, la reconnaissance de compétences métiers via des certifications équivalentes entre les opérateurs et l'accès à l'obtention de qualification et certification via le consortium de validation des compétences avec un nouveau jury, la promotion sociale, etc.

**M. Jean-Pierre Denis (PS).** – Les politiques régionales sont déterminantes dans ce type d'accrochage des jeunes qui, aujourd'hui, sont encore trop largement précarisés, soit par leur origine sociale, soit par leurs résultats scolaires.

#### **1.11 Question de Mme Olga Zrihen à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Coordination entre les SAS et les établissements scolaires»**

**Mme Olga Zrihen (PS).** – Les services d'accrochage scolaire (SAS) sont un levier essentiel pour lutter contre l'absentéisme et motiver l'inclusion sociale des jeunes. En ce sens, les différents refinancements de ces dispositifs, 600 000 euros, en plus des 15 millions d'euros débloqués en septembre 2015, sont résolument une avancée positive.

J'avais déjà eu l'occasion de vous interroger sur les problèmes de financement du personnel qui avaient été soulignés dans l'avis du Conseil communautaire de l'Aide à la jeunesse (CCAJ). Nous le savons, les jeunes se trouvant encadrés par ces services d'accrochage scolaire ont des parcours scolaires très atypiques. Il n'est pas rare, lorsqu'ils réintègrent le circuit scolaire régulier avec ses normes et ses règles, qu'ils soient conduits à

changer d'école plusieurs fois au cours de leurs parcours. Pourtant, leur maintien dans le cursus scolaire est déterminant et, à ce titre, un suivi ininterrompu doit encadrer le jeune afin qu'il puisse au mieux exploiter tout son potentiel.

Comment le suivi des informations et des dossiers spécifiques relatifs à un jeune est-il assuré à travers les différents établissements scolaires et les SAS? Des organes de concertation entre les équipes éducatives des SAS et les directeurs d'établissements scolaires existent-ils? Si oui, de quelle manière s'organisent-ils? Les centres PMS, acteurs de première ligne, sont-ils consultés et informés du suivi de l'étudiant?

**Mme Joëlle Milquet**, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Selon le cadre légal établi le 21 novembre 2013, le SAS travaille en partenariat avec les centres PMS, organise un partenariat avec les chefs d'établissements et prend contact avec les partenaires impliqués endéans le mois suivant la date de prise en charge. Enfin, il adresse un premier bilan aux partenaires impliqués, au plus tard trois mois après le début de cette prise en charge. Les informations de type pédagogique sont communiquées au chef d'établissement ou à son délégué ainsi qu'au directeur du centre PMS ou à son délégué, sous le couvert du secret professionnel. Par ailleurs, les SAS doivent rédiger annuellement un rapport d'activités.

Étant donné que cette matière concerne deux compétences, tous les trois ans, un rapport est également établi conjointement par l'Inspection pédagogique de l'Aide à la jeunesse. Toutes les demandes de prise en charge d'un jeune par un SAS sont quant à elles adressées à l'administration. À l'issue de la prise en charge, le SAS envoie à l'administration une notification de fin de prise en charge. Celle-ci est encodée dans une base de données centralisée qui permet de donner une perspective aux jeunes sur la durée. Par la suite, l'administration s'assure que le jeune est bien inscrit. Plusieurs niveaux de concertation entre les établissements scolaires et les SAS sont possibles.

J'ai demandé à l'administration de me fournir un rapport qualitatif et quantitatif pour le 15 mars 2016. Je pense en effet que certaines choses ne vont pas et qu'au-delà du renforcement des moyens alloués à ces politiques, il conviendrait peut-être de repenser le système dans son ensemble.

**Mme Olga Zrihen (PS).** – Comptez-vous présenter ce rapport en commission ou devons-nous vous interpellier à nouveau dans un mois pour obtenir un état des lieux? On pourrait également envisager des auditions à propos de ce dispositif.

**Mme Joëlle Milquet**, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Nous pourrions nous revoir sur ce sujet après les vacances de Pâques.

### 1.12 Question de Mme Olga Zrihen à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Utilisation de la plateforme AEF Europe pour les enseignants»

**Mme Olga Zrihen (PS).** – L'Agence francophone pour l'éducation et la formation (AEF) Europe a annoncé la semaine dernière le lancement de son nouveau site web. Ce dispositif entre dans le cadre du programme européen Erasmus +. Le nouveau site regroupe toute l'information sur l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Il permet entre autres de motiver la mobilité des équipes éducatives et des enseignants pour l'apprentissage de nouvelles compétences linguistiques, professionnelles et interculturelles. La plateforme offre également la possibilité aux enseignants de réaliser des partenariats internationaux afin de gérer des projets scolaires communs avec leurs homologues européens.

Cette plateforme constitue une réelle plus-value pour l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles, car elle offre un regard pluridimensionnel sur les pratiques pédagogiques.

Dans ce cadre, de quelle manière la promotion de cette plateforme est-elle assurée auprès du corps enseignant et des directeurs d'établissements scolaires? Madame la Ministre, disposez-vous de chiffres concernant la sollicitation des projets Erasmus+ par le personnel scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles? Si oui, dans quel sens évoluent-ils? L'impact du recours à ces projets par les professionnels de l'enseignement est-il perceptible? De quelle manière peuvent-ils mettre en application, sur le terrain, les formations suivies dans le cadre du programme Erasmus+?

Je plaiderai toujours pour que des échanges de bonnes pratiques sur des thématiques bien spécifiques puissent se faire au cours de journées pédagogiques, comme celle de l'utilisation de la plateforme AEF Europe.

**Mme Joëlle Milquet,** vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – La création de cette plateforme est très récente. Elle a été lancée le 25 février 2016 par l'Agence francophone pour la formation et l'éducation, ainsi que par le Bureau international de la Jeunesse. Elle répond à une exigence de la Commission européenne qui préconise que les agences nationales disposent enfin d'une plateforme commune pour la promotion du nouveau programme Erasmus+ 2014-2020. Il s'agit d'un nouveau site qui répond parfaitement à cette exigence. Il offre à la fois des documents permettant une meilleure compréhension des différentes actions, mais aussi des guides pratiques destinés aux écoles.

Une campagne promotionnelle est actuelle-

ment menée par les agences nationales. Elle comprend un communiqué de presse, une *newsletter* adressée à 5 000 abonnés, la diffusion d'informations sur les réseaux sociaux, la publication d'une information sur le site enseignement.be et la présentation de la plateforme au sein des écoles. Par ailleurs, une publication a été proposée aux rédacteurs du magazine *PROF* afin de véritablement les sensibiliser.

Nous sommes donc actuellement dans la période 2014-2020 et une baisse significative a été constatée en 2015, confirmée au niveau européen, suivie d'une légère reprise en 2016. C'est une tendance d'autant plus encourageante que des candidatures sont déposées pour des consortiums englobant un nombre important d'écoles. Enfin, il est à noter que les candidatures éligibles dans le nouveau programme Erasmus+ ne concernent que des établissements scolaires et qu'il ne s'y trouve plus de candidatures individuelles d'enseignants, comme c'était le cas dans le passé.

**Mme Olga Zrihen (PS).** – Ce dispositif est extrêmement important. Il nous permettrait peut-être de compléter cette lacune que nous avons sur le volet linguistique. Il y va aussi de l'ouverture à la citoyenneté et de l'échange de bonnes pratiques. C'est donc une réelle opportunité qu'il faudrait réellement relancer même si, en Fédération Wallonie-Bruxelles, on a tendance à être un peu casanier. Peut-être les dispositifs de départ et d'encadrement ne sont-ils pas suffisamment clairs. Nous reviendrons pour établir un état des lieux en 2016 le cas échéant.

### 1.13 Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «État d'avancement des priorités genre dans l'Éducation, en particulier dans le Pacte d'excellence»

**Mme Hélène Ryckmans (Ecolo).** – Dans le cadre du décret relatif au *gender mainstreaming* et du Plan «Égalité» de la Fédération Wallonie-Bruxelles, chaque ministre est invité à déterminer les priorités qu'il entend faire avancer en matière d'égalité de genre. Puisque nous sommes aujourd'hui le 8 mars, journée des droits des femmes, pouvez-vous me dire, Madame la Ministre, quels sont vos choix en ce domaine? Sur quelle politique avez-vous choisi de mettre l'accent en matière d'éducation? Vous avez d'autres compétences et des questions sur la culture pourraient suivre. Quelles sont les avancées réelles déjà obtenues? Quel serait votre calendrier? Les sujets ne manquent pas car l'absence d'attention au genre est à la fois flagrante et cruciale en matière d'éducation. En effet, on reconnaît aux processus éducatifs un rôle fondamental pour la construction de l'identité sexuée des personnes et pour éviter la reproduction de modèles

stéréotypés.

Les travaux du Pacte d'excellence constituent évidemment une opportunité réelle pour mettre l'importance de l'égalité de genre en avant, et ce de façon transversale. À cet égard, cependant, les constats sont malheureusement négatifs. Vous avez sans doute pris connaissance de l'étude de la commission de l'Enseignement du Conseil francophone des Femmes de Belgique qui a mis en évidence l'absence de prise en considération des inégalités de genre dans le Pacte d'excellence: «Si les inégalités sont mentionnées dans cet énoncé, seules les inégalités sociales dont l'effet négatif sur les performances est avéré sont prises en compte dans les rapports des groupes de travail pour le Pacte d'excellence».

À l'occasion de la journée des droits des femmes, ce 8 mars, j'aimerais vous entendre sur la manière dont vous avez pris en compte la question des inégalités des sexes et l'absence de statistiques sexuées dans les travaux du Pacte. Interrogée sur ce sujet en octobre, avez-vous pris la mesure du déficit d'informations et de la faiblesse du diagnostic qui ressortira des travaux des groupes de travail du Pacte d'excellence? Avez-vous mis des correctifs en place? Pouvez-vous me les préciser?

J'ai déjà eu l'occasion de regretter l'absence de moyens pour renforcer l'expertise des groupes de travail du Pacte en matière de genre, les expertes sur ces matières n'étant évidemment pas mobilisables bénévolement. Des solutions ont-elles été trouvées ou sont-elles envisagées à court terme? Comment comptez-vous inverser les choses, s'il en est encore temps?

**Mme Joëlle Milquet**, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – J'ai diffusé aujourd'hui un petit communiqué démontrant l'intérêt que nous portons à cette thématique. Avec l'ASBL de Béa Ercolini, Touche pas à ma pote, nous lançons des projets pour sensibiliser aux pratiques sexistes dans les écoles. Une centaine d'établissements sont concernés.

Contrairement à ce qui est dit, les travaux du groupe II du Pacte pour un enseignement d'excellence, qui traite des inégalités et des discriminations, portent aussi sur la dimension du genre. Par ailleurs, Mme Simonis coordonne le plan relatif au genre auquel nous collaborons.

Les axes de travail du rapport intermédiaire abordent la formation des enseignants, des directions et du personnel scolaire et traitent des différences et inégalités dans la réussite, le parcours, la carrière, le choix des études et des orientations. Il est également important de former les enseignants pour qu'ils puissent analyser les causes sociologiques et psychologiques des inégalités en distinguant les mécanismes extérieurs à l'école, comme la culture familiale et les stéréotypes, et ce qui pourrait provenir de l'école, comme des traitements différenciés entre garçons et filles dans

l'évaluation, l'orientation, la discipline ou les sanctions.

L'objectif est de doter les éducateurs, directions et enseignants d'une série d'outils et de les aider à construire une posture vigilante aux inégalités genrées dans les relations de groupes et classes ainsi que dans les apprentissages cognitifs et socioaffectifs: l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, le respect de l'autre...

**Mme Hélène Ryckmans (Ecolo)**. – Madame la Ministre, c'est l'ex-ministre de l'Égalité des chances que je souhaitais davantage interroger sur l'approche transversale de l'égalité de genre dans les travaux du Pacte. Si cette approche est présente dans le groupe de travail II, elle l'est beaucoup moins dans les analyses de genre de la formation et du parcours des enseignants et dans le nécessaire décryptage de leurs réflexes sexistes. Il fallait pour cela vous appuyer sur l'expertise existante, qui ne peut être, il va de soi, mobilisable bénévolement.

Il y a donc un travail à faire dans les écoles. Les travaux du Pacte d'excellence, qui vont orienter pour plusieurs années les choix politiques de la Fédération, devraient mettre plus encore l'accent sur ce qui émane des outils d'analyse de genre, notamment les indicateurs, chiffres, données et autres statistiques sexuées permettant d'éclairer le débat.

J'entends que vous travaillez avec Mme Simonis. C'est précisément là-dessus que je vous interrogeais: au-delà du Pacte, quels sont vos choix et priorités politiques après deux ans de législature? Quel serait votre calendrier? Quels résultats cherchez-vous à obtenir en matière d'égalité de genre dans l'éducation?

**Mme Joëlle Milquet**, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je fais ce que je peux. Il y a 24 heures dans une journée et je travaille aussi le week-end! J'ai trois compétences. La ministre de l'Égalité des chances a cette priorité. Croire que, d'un claquement de doigts, *timing* à la clé, on va changer la mentalité, ce que l'on tente de faire depuis 2 000 ans – voire depuis le début de l'humanité –, c'est un peu court! Nous avons établi des priorités relatives aux manuels scolaires et à l'accès des jeunes filles aux cours du qualifiant, où elles ne vont plus parce qu'elles ne se sentent ni accueillies ni orientées. Je ne peux pas révolutionner le monde en permanence!

**Mme Hélène Ryckmans (Ecolo)**. – Madame la Ministre, il n'est pas de notre ressort que vous ayez tant de compétences! Il est normal que nous vous interrogeons.

**Mme Joëlle Milquet**, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – C'est un problème qui concerne l'humanité depuis sa naissance.

**Mme Hélène Ryckmans (Ecolo)**. – Non: il y

a des sociétés beaucoup plus égalitaires ou matri-linéaires, comme certaines populations d'Amérique latine. L'histoire montre que ce sont les religions monothéistes, les religions du livre, qui ont instauré le patriarcat. Mais je n'en disconviens pas: c'est un travail de longue haleine. J'y suis occupée depuis 30 ans.

En revanche, vous avez les bons outils entre vos mains grâce à vos anciennes compétences. J'aimerais entendre davantage votre volonté explicite de faire avancer les choses. Je resterai attentive à ce dossier.

**Mme Joëlle Milquet**, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – N'oubliez pas que j'ai une collègue en charge de cette thématique!

## 2 Ordre des travaux

**Mme la présidente.** – Les questions orales à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, M. Jean-Luc Crucke, intitulées «Renforcement des DASPA», «Dynamique immersive» et «Mobilité entre enseignants de Communautés différentes», de Mme Magali Dock, intitulée «Impossibilité pour les enseignants d'administrer des médicaments aux élèves», de Mme Carine Lecomte, intitulée «Formation des aides-soignantes», et de M. Dimitri Legasse, intitulée «Programme Expedis», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 17 h 05.*